

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 7	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 7 juin 2016

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 13 juin 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-06-13-BD-38 :

Recrutement du responsable d'exploitation du Pôle Gestion des Déchets par voie contractuelle.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3-3 alinéa 2,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 avril 2004 relative à la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire,
VU la déclaration de vacance de poste au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

DECIDE de recruter le responsable d'exploitation du Pôle Gestion des Déchets, en raison même des besoins spécifiques du Pôle et de la nature de la mission, selon les conditions suivantes :

Missions :

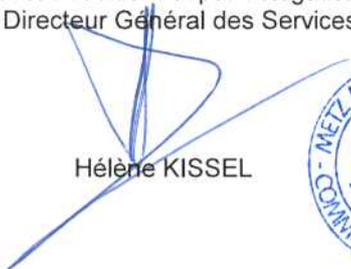
- pilotage des services d'exploitation du Pôle,
- organisation et management des services de pré-collecte, collecte, qualité des prestations et fourrière animale,
- suivi, analyse et optimisation des coûts liés à la collecte et aux équipements,
- assistance et conseils techniques à la direction du Pôle,
- veille technique et réglementaire en matière de gestion des déchets.

Rémunération :

Traitement indiciaire : l'agent percevra un traitement indiciaire correspondant à l'Indice Brut : 492 auquel viendront s'ajouter l'indemnité de résidence et l'indemnité de difficultés administratives. L'intéressé pourra percevoir tout ou partie du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi que les compléments de rémunération prévus par la délibération du District de l'Agglomération Messine du 18 décembre 1995.

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la personne retenue pour ce poste un contrat de travail d'une durée de 3 ans établi conformément aux dispositions précitées.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 juin 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 13 juin 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 36 – Tableau des effectifs de MM au 28/09/2015.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux.	2	
Point 37 – Tableau des effectifs de MM au 13/06/2015.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux.	2	
Point 38 – Recrutement du responsable d'exploitation du Pôle Gestion des Déchets par voie contractuelle.	1	
Point 39 – Prolongation de l'activité accessoire de Conseiller du Président.	1	
Point 40 – Dotation de Solidarité Communautaire – Exercice 2016.	1	
<i>Annexe</i> : Tableau de répartition.	1	
Point 41 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession des volumes des lots C3.3/C3.5 : agrément de MM.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Nombre total des actes transmis : 6 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 14 juin 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

